

Appel à lettres d'intentions pour le Hotspot de biodiversité Madagascar et les îles de l'Océan Indien (MadIO)

Grandes subventions

Pays éligible : Madagascar

Date d'ouverture : 02 août 2024

Date de clôture : 20 septembre 2024, 23h59 (heure de l'Est, GMT-4)

Taille de la subvention : Grande subvention (>50 000 \$US)

Le <u>Fonds de partenariat pour les écosystèmes critiques (CEPF)</u> et son équipe régionale de mise en oeuvre (RIT) dans le hotspot de biodiversité Madagascar et îles de l'océan Indien, acceptent les lettres de d'intention (LOI) des organisations non gouvernementales, des groupes communautaires, des organisations de peuples autochtones, des groupes de femmes, des entreprises privées et d'autres <u>organisations de la société civile</u> pour des projets qui promeuvent l'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) en réponse au changement climatique et qui répondent aux activités et aux zones géographiques éligibles de cet appel à propositions.

Pour plus d'informations sur les investissements du CEPF dans le hotspot, consulter :

• Profil de l'écosystème : <u>Anglais</u> - <u>Français</u>

Adaptation fondée sur les écosystèmes dans l'océan Indien : Anglais - Français

1. ELIGIBILITÉ

Candidats éligibles

Les organisations non gouvernementales, les groupes et associations communautaires, les universités et instituts de recherche, les entreprises privées et les autres organisations de la société civile peuvent répondre à cet appel.

Les particuliers ne sont pas éligibles.

Les entreprises ou institutions publiques ne sont pas éligibles, sauf s'il peut être établi qu'elles :

 ont une personnalité juridique indépendante de toute agence ou acteur gouvernemental

- ont le pouvoir de demander et de recevoir des fonds privés
- ne peuvent se prévaloir d'une immunité souveraine.

Les candidats basés en dehors des zones géographiques éligibles sont éligibles à condition que les résultats du projet soient axés sur les besoins de conservation du présent appel dans les zones géographiques éligibles.

La préférence sera donnée aux projets qui démontrent qu'ils se coordonnent avec d'autres organisations pour éviter la duplication des efforts, tels que les projets qui seront mis en œuvre à travers des partenariats et des alliances. Ainsi, les projets conjoints avec plusieurs organisations sont éligibles, à condition qu'une organisation chef de file soumette la candidature et que les partenaires du projet aient des rôles clairement définis dans la candidature.

Les organisations candidates doivent disposer de leur propre compte bancaire et être légalement autorisées à recevoir des subventions.

Les candidats sont vivement encouragés à se familiariser avec le site web du CEPF, en particulier avec les sections <u>Eligibilité</u>, <u>Avant de postuler</u> et <u>Comment postuler</u>. Les candidats potentiels qui ne sont pas certains de l'éligibilité de leur organisation ou de leur concept de projet sont encouragés à contacter la RIT à l'adresse <u>cepfproposals@iucn.nl</u> pour obtenir des éclaircissements.

Thématiques éligibles

Les candidats doivent s'assurer que l'essentiel du contenu de leur lettre d'intention se réfère à la Direction Stratégique 1 et à l'une ou aux deux Priorités d'Investissement énumérées ci-dessous. En l'absence d'alignement sur cette Direction Stratégique, la candidature sera considérée comme inéligible.

Direction stratégique 1 : Donner aux communautés et à la société civile les moyens de mettre en œuvre des actions permettant d'améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations humaines face au changement climatique dans les ZCB prioritaires.

Cette Direction Stratégique se focalisera sur l'attribution des moyens financiers, des appuis techniques et des renforcements de capacité nécessaires aux OSC pour qu'elles puissent mettre en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes (AfE) ou des solutions basées sur la nature (SbN) pour améliorer la résilience des espèces, des écosystèmes et des populations les plus vulnérables face au changement climatique. Parmi les résultats attendus, on peut citer l'accroissement de la résilience et l'amélioration des moyens de subsistance des populations vulnérables, mais aussi le renforcement de la résilience des écosystèmes et des services des écosystèmes.

Priorités d'investissement 1.1 : Mise en œuvre des actions d'adaptation fondée sur les écosystèmes, y compris l'agroforesterie, « l'agriculture climato-intelligente », l'éradication des espèces exotiques envahissantes, la restauration des bassins versants et des écosystèmes côtiers dégradés (y compris les zones humides, les mangroves, les récifs et les herbiers marins), et la promotion de la gestion durable des écosystèmes côtiers et terrestres.

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de concevoir et de mettre en œuvre l'AfE, des solutions basées sur la nature (SbN) et des actions de conservation qui répondent aux impacts climatiques dans les ZCB prioritaires. Les activités prendront en compte les effets négatifs du changement climatique sur les moyens de subsistance humains et proposeront des solutions qui peuvent soutenir, conserver ou restaurer les espèces et les zones naturelles de manière à réguler ou à diminuer les effets négatifs. Les solutions identifiées devront ensuite être planifiées sur la base d'une compréhension de leurs coûts et des stratégies pour couvrir ces coûts, à la fois pendant les projets et au-delà, afin d'assurer la durabilité et la continuité des nouvelles actions de l'AfE.

Priorité d'investissement 1.2 : Appui à la mise en place et au développement de modèles économiques permettant d'améliorer la résilience des communautés locales face au changement climatique et soutenant les chaînes de valeur pour les produits naturels, tout en renforçant les services écosystémiques qui contribuent à l'AfE.

Les projets éligibles seront ceux qui proposent de soutenir le développement de modèles économiques qui améliorent la résilience des communautés au changement climatique, y compris le tourisme axé sur la nature et les systèmes de production durable. Cela pourrait se faire, en particulier, par le renforcement des facteurs de production, l'amélioration de l'accès aux marchés nationaux et internationaux et/ou le renforcement des capacités en matière de gestion d'entreprise et d'entrepreneuriat.

Pour cet appel, dans le cadre de la Direction Stratégique 1 et des priorités d'investissement associées, le CEPF et la RIT recherchent des types de projet spécifiques, à grande échelle, pour des ZCB spécifiques. Les projets éligibles seront ceux qui s'alignent sur un ou plusieurs des thèmes ci-dessous dans une ou plusieurs des zones géographiques concernées.

Types de projets éligibles	ZCB éligibles
Projets visant à renforcer la gestion des écosystèmes côtiers, en particulier des mangroves (par exemple, renforcement des structures de gestion, des règles locales, de la surveillance et des patrouilles).	
Projets qui soutiennent les communautés autochtones et locales dans des activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les droits d'occupation et d'utilisation des ressources des communautés locales.	MDG-011 Tsinjoriake-Andatabo MDG-028 Belalanda MDG-090 Complexe du Lac Ihotry - Delta Mangoky
Projets de restauration comportant des actions visant à éradiquer/réduire les espèces exotiques envahissantes.	

Projets visant à renforcer la gestion des écosystèmes côtiers, en particulier les mangroves, les récifs coralliens et les herbiers marins (par exemple, renforcement des structures de gestion, des règles locales, de la surveillance et des patrouilles, etc.). Projets qui soutiennent les communautés autochtones MDG-046 Grand Récif de Toliary et locales dans des activités communautaires ou de MDG-034 Complexe des Trois Baies cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les droits d'occupation et d'utilisation des ressources des communautés locales. Projets de restauration des récifs et des herbiers marins. Projets qui renforcent la gestion des écosystèmes MDG-057 Makay forestiers intacts dans les bassins versants en mettant MDG-073 Analavelona en œuvre des plans de gestion pour les zones MDG-089 Complexe Forestier du Plateau protégées en collaboration avec les communautés Mahafaly locales (par exemple, renforcement des structures de MDG-092 Complexe Forestier de gestion, des règles locales, de la surveillance et des Mangoky-Ankazoabo patrouilles, de la gestion des incendies...). MDG-095 Corridor Ambositra-Vondrozo MDG-096 Corridor Ankeniheny-Zahamena Projets de restauration comportant des actions visant MDG-099 Corridor Forestier de Fandriana à éradiquer/réduire les espèces exotiques - Parc National de Marolambo envahissantes. MDG-107 Forêt classée Vohibola MDG-111 Forêt Sahafina (Anivorano-Projets qui soutiennent les communautés autochtones Brickaville) et locales dans des activités communautaires ou de MDG-153 Parc National de Ranomafana cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les MDG-155 Parc National de Zombitsedroits d'occupation et d'utilisation des ressources des Vohibasia et Extension communautés locales. MDG-179 Réserve Spéciale de Mangerivola MDG-187 Réserve Spéciale du Pic d'Ivohibe MDG-199 Rivières Mangoro-Rianila MDG-200 Rivière Namorona-Faraony Projets qui renforcent la gestion durable des écosystèmes forestiers des bassins versants, avec la contribution des communautés locales (par exemple, MDG-090 Complexe du Lac Ihotry - Delta renforcement des structures de gestion, des règles Mangoky locales, de la surveillance et des patrouilles, ...).

MDG-217 Sources Faraony

Projets de restauration comportant des actions visant à éradiquer/réduire les espèces exotiques envahissantes.

Projets qui soutiennent les communautés autochtones et locales dans des activités communautaires ou de cogestion pour l'AfE et des actions qui renforcent les droits d'occupation et d'utilisation des ressources des communautés locales.

MDG-230 Site Ramsar de la Rivière Nosivolo et affluents

La priorité sera accordée aux projets prenant en compte les aspects suivants :

- Plus grande échelle, envisageant un grand nombre d'hectares (selon les objectifs ci-dessous).
- Partenariat avec des entreprises privées.
- Des plans clairs pour la poursuite du projet après la date de fin proposée.
- Complémentarité avec les projets existants et coordination ou partenariat avec d'autres organisations afin d'éviter la duplication des efforts.
- Gérés par des institutions locales (durabilité) ou les impliquant ou les soutenant.
- Impact important sur les communautés locales, renforçant ainsi leur résilience et leur capacité à protéger la biodiversité.
- Approbation des autorités gouvernementales compétentes ou du gestionnaire de la zone protégée.

Pour le présent appel, les objectifs auxquels les projets doivent contribuer partiellement ou totalement sont les suivants :

- 610 000 hectares d'écosystèmes côtiers* intacts avec une gestion renforcée.
- 2 000 hectares d'écosystèmes côtiers* dégradés qui ont été restaurés.
- 300 000 hectares d'écosystèmes forestiers intacts de bassins versants avec une gestion renforcée.
- 1 000 hectares d'écosystème de petites îles où les espèces exotiques envahissantes ont été supprimées ou réduites.
- 152 500 femmes et 152 500 hommes avec des prestations non monétaires, autre que la formation structurée, en conséquence d'un renforcement des services écosystémiques.

*Dans le cas du projet CEPF pour cet investissement, "côtier" se réfère à la fois aux habitats le long de la côte, au-dessus de la ligne de basse mer (mangroves, plages, lagons, etc.) et aux zones marines côtières en dessous de la ligne de basse mer (herbiers marins, récifs coralliens, etc.).

Les lettres d'intention doivent présenter explicitement les contributions attendues des projets à ces objectifs du CEPF, avec des contributions

intermédiaires d'ici le 31 décembre 2026 et des contributions finales d'ici la fin du projet.

Pour vous aider à localiser les 23 ZCB ouvertes pour cet appel, une carte interactive montrant toutes les ZCB prioritaires identifiées par le CEPF dans le hotspot est disponible ici.

Budget éligible et calendrier

Le montant minimum pour les grandes subventions est de 50 000 USD. Les demandes dont le budget est inférieur à ce montant ne pourront pas être examinées, mais les candidats peuvent consulter l'appel pour les petites subventions.

Les projets de grandes subventions peuvent débuter le 1er avril 2025 et durer jusqu'au 31 décembre 2029 maximum (56 mois). Cependant, chaque projet devra être conçu de manière à ce que les résultats intermédiaires des objectifs du CEPF soient atteints au 31 décembre 2026.

Si le projet pour lequel un financement est demandé fait partie d'un programme plus vaste qui dépasse les délais et/ou les critères d'éligibilité du CEPF, veuillez vous assurer de fournir une distinction entre la partie qui sera couverte par le CEPF et celle sur le reste du programme (incluant les activités et résultats) afin d'établir l'éligibilité de la demande.

Date de soumission

Les lettres d'intention doivent être soumises au plus tard le 20 septembre 2024, à 23h59 (heure de l'Est, GMT-4). Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas éligibles.

Critères linguistiques

Les demandes de grandes subventions peuvent être rédigées en **français** ou en **anglais**. Les autres langues ne seront pas prises en considération.

Critères Généraux D'Éligibilité

La priorité sera donnée aux projets qui :

- i. Démontrent que l'activité AfE proposée aborde la vulnérabilité basée sur un risque clair de changement climatique.
- ii. Adoptent des approches AfE qui augmentent la résilience des écosystèmes et des services écosystémiques dans les ZCB prioritaires.
- iii. Réfléchissent au potentiel d'atténuation du changement climatique du projet.
- iv. Répondent aux priorités identifiées dans les documents de politique ou de stratégie nationale en matière de changement climatique du pays de mise en œuvre concerné.

- v. Démontrent l'impact positif sur le genre.
- vi. Démontrent une utilisation efficace et efficiente des fonds.
- vii. Démontrent une stratégie claire pour atteindre la durabilité financière.
- viii. Correspondent le mieux à la stratégie d'investissement définie dans le profil de l'écosystème.

Dans le cas où des activités sont prévues dans une ZCB déjà couverte par un projet, il est important de s'harmoniser avec les chefs de projets pour éviter les chevauchements et les doublons dans les indicateurs (localisation des activités et nombre d'hectares, communautés et nombre de personnes soutenues, ...).

Account Name	Project Title	Туре	Start Date	End Date	KBA Code
The Aspinall Foundation	Developing Climate Change Resilience in Rural Community Protected Area Management	Large Grant	09/01/2023	8/31/2026	MDG96
Association Ny Tanintsika	Building Community-led Climate Resilience in Ambositra-Vondrozo Corridor, Madagascar.	Large Grant	10/01/2023	6/30/2026	MDG95
Association Ny Tanintsika	Appui aux trois communautés de base dans la commune rurale Ankarinoro face au changement climatique.	Small Grant	07/01/2023	6/30/2025	MDG99
Association PARTAGE	Développement d'un système de paiement pour services écosystémiques destiné à restaurer les terres dégradées et à diminuer les pressions sur les forêts naturelles du Corridor Forestier Fandriana Marolambo	Small Grant	07/01/2023	6/30/2025	MDG99
Association pour le Développement de l'Energie Solaire Suisse-Madagascar	Hazo Aina- les arbres la vie - ou les communautés qui restaurent les écosystèmes forestiers des bassins versants dans le sud-ouest de Madagascar	Large Grant	07/01/2023	10/31/2026	MDG11, MDG28, MDG67
Conservation Centree sur la Communaute C3 Madagascar	Building resilience for climate change impacts in Three Bays KBA	Large Grant	01/01/2024	12/31/2026	MDG34
Money for Madagascar	Habilitation (« Empowerment ») des organisations communautaires de base (COBA/VOI) dans leur rôle de gestionnaires des ressources naturelles de 3 ZCB	Small Grant	07/01/2023	12/31/2024	MDG67, MDG90
Madagascar Action Development	Appui à l'amélioration de la résilience des écosystèmes marins, côtier et les populations riveraines du site « Complexe des Trois Baies » (MDG-033) face au changement climatique	Small Grant	07/01/2023	7/30/2025	MDG34
Tahosoa Alandriake Mitambatse Ianantsono Andatabo	"Revitaliser la Conservation Communautaire autour de l'Aire Protégée de Tsinjoriake" – Phase I	Small Grant	09/01/2023	6/30/2024	MDG11
Institut Halieutique	Initiative à la restauration communautaire des	Small	04/01/2024	12/31/2026	MDG46

et des Sciences Marines	herbiers marins du Grand Récif de Toliara	Grant			
MIANTSOROKA	Projet de conservation et de restauration de mangroves d'Ambondrolava gérées par le VOI Mamelo Honko : mise en place de pépinières et de reboisement de 20ha Commune Rurale de : Belalanda	Small Grant	04/01/2024	3/31/2026	MDG28
MIHARI Network	Projet d'amélioration de la résilience des communautés côtières face au changement climatiques qui affecte la bande littoral Ouest de Madagascar (PAR4C-Ouest Madagascar)	Large Grant	07/01/2024	12/31/2026	MDG46, MDG67, MDG90

Vérifiez <u>ici</u>ce que le CEPF ne finance <u>pas</u>.

Avant d'accorder une subvention, le CEPF examinera tous les projets en fonction des <u>politiques de sauvegarde du CEPF</u> afin d'éviter tout impact négatif potentiel du projet sur les êtres humains et l'environnement.

Le CEPF évaluera également les projets sur la base de l'égalité des genres. Le CEPF a développé plusieurs ressources qui peuvent aider les candidats à concevoir, mettre en œuvre et évaluer des projets sensibles au genre (CEPF Gender Toolkit) et à comprendre ce que le CEPF recherche dans une proposition (CEPF Gender Fact Sheet). Visitez la page web du CEPF et du genre pour en savoir plus sur la manière dont le CEPF aborde la question du genre dans les projets qu'il soutient.

2. COMMENT POSTULER

Les candidats à des grandes subventions doivent répondre à l'appel via le portail électronique <u>ConservationGrants</u> en français ou en anglais. Un accusé de réception automatisé sera envoyé par ConservationGrants confirmant que la soumission a été reçue.

Le CEPF n'acceptera pas les lettres d'intention par courrier électronique ou tout autre mécanisme.

Les utilisateurs existants de ConservationGrants doivent utiliser leurs informations d'identification pour se connecter. Si vous n'avez jamais utilisé ConservationGrants, vous devrez créer <u>un nouveau compte</u> en cliquant sur les boutons « *Nouvel utilisateur ?* » ou « *Nouvel utilisateur ? Cliquez ici* » sur la page principale. Si vous rencontrez des difficultés techniques avec ConservationGrants, veuillez envoyer un courriel à <u>conservationgrants@conservation.org.</u>

Les questions peuvent être envoyées à la RIT à l'adresse <u>cepfproposals@iucn.nl</u>, en précisant dans l'objet du message le pays de mise en œuvre proposé (ou « multi-pays » le cas échéant).

3. PROCESSUS DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

Une session d'information se tiendra le mercredi 14 août à l'Hôtel le Pavé Antaninarenina de 14h00 à 15h30 (heure de Madagascar) pour informer tous les candidats potentiels et leur permettre de poser des questions. Cette session peut être suivie en ligne. La session sera enregistrée.

• Inscrivez-vous ici pour participer à la session d'information en ligne en français

Sur cette <u>page web</u>, une série de questions/réponses sera régulièrement mise à jour par la RIT jusqu'à la date limite de l'appel à lettres d'intention, fournissant des réponses détaillées aux questions soumises par les candidats.

Les candidatures soumises après la date limite ne seront pas éligibles.

Avant de soumettre votre lettre d'intention, nous vous encourageons à lire les "12 conseils pour obtenir le financement de votre idée de subvention".

Le processus de sélection des LOI prendra environ huit semaines à compter de la date limite de soumission. Tous les candidats recevront une notification après l'examen de LOI.

Les demandeurs de grandes subventions dont les LOI auront reçu un avis positif seront invités à assister à une masterclass au cours de la première semaine de décembre 2024, puis à soumettre une proposition complète avant la fin du mois de janvier 2024 approximativement, toujours via ConservationGrants. De plus amples informations sur la masterclass seront fournies à chaque candidat ayant reçu un avis favorable sur sa LOI.

Les propositions complètes finales approuvées se verront attribuer une grande subvention, avec un accord conclu entre Conservation International, en tant que hôte du Secrétariat du CEPF, et l'organisation du candidat (le "bénéficiaire").

Les subventions seront versées en dollars américains et les conventions de subvention seront rédigées en anglais ou en français.

4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

Il est conseillé à tous les candidats de consulter le profil de l'écosystème du hotspot de biodiversité de Madagascar et des îles de l'océan Indien, qui fournit plus de détails sur les types d'activités que le CEPF financera dans le cadre de chaque priorité d'investissement.

• Profil de l'écosystème : <u>Anglais</u> - <u>Français</u>

Adaptation basée sur les écosystèmes dans l'Océan Indien : <u>Anglais</u> - <u>Français</u>

Ressources supplémentaires :

- Éligibilité
- Avant de postuler
- Comment postuler

- 12 conseils pour financer votre idée de subvention
- Base de données des projets du CEPF
- Cycle de vie d'une subvention
- Foire aux questions sur les subventions de conservation
- Classification recommandée par l'OMS des pesticides en fonction de leur dangerosité <u>Anglais</u> <u>Français</u>

DÉCLARATION DE NON-RESPONSABILITÉ

En cas de différences de sens ou d'interprétation entre la version originale anglaise et la traduction française, la version originale anglaise prévaut.